



Formulaire de déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :
 - par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports, ou , le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	COMUTO PRO
Raison sociale de l'entreprise	COMUTO PRO SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

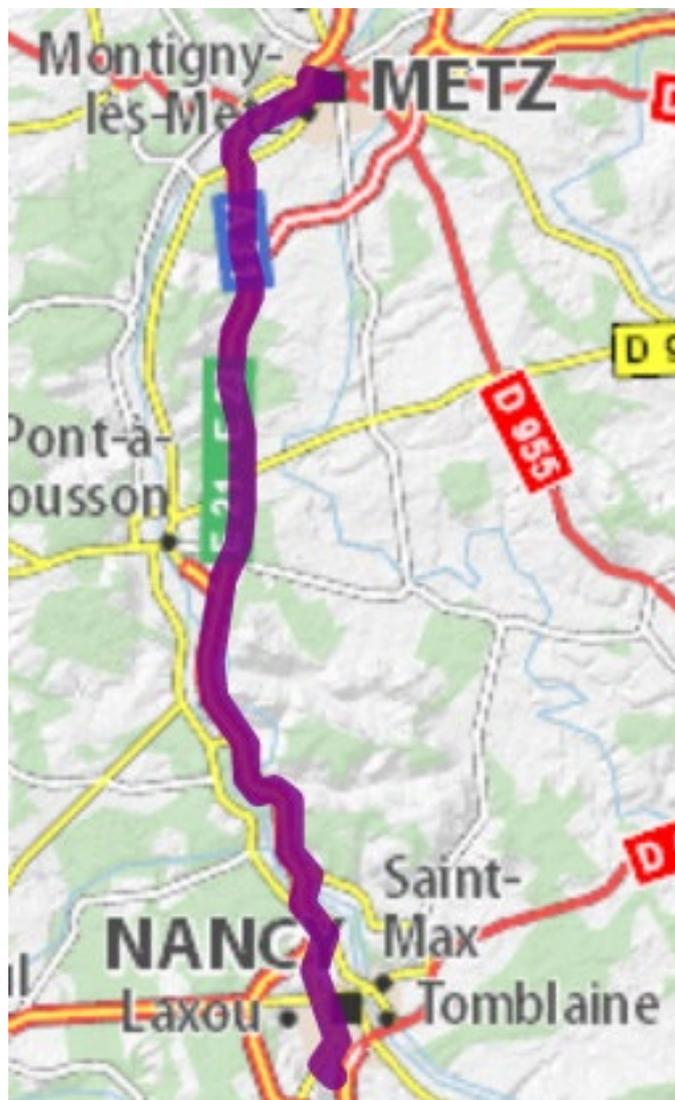
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	VANDOEUVRE-LES-NANCY 4, avenue de Bourgogne, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, France 48.650012, 6.145242
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	METZ GARE ROUTIERE 1, Avenue Louis le Débonnaire, 57000 Metz, France 49.1097, 6.18324
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Vandœuvre-lès-Nancy <> Metz
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	00h50min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Vandœuvre-lès-Nancy <> Metz

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre METZ <> VANDOEUVRE-LES-NANCY



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

VANDOEUVRE-LES-NANCY <> METZ

- Sens Vandoeuvre-Les-Nancy > Metz

	Quotidien	Quotidien
VANDOEUVRE-LES-NANCY Départ <i>4 Avenue de Bourgogne</i>	04h30	15h30
METZ Arrivée <i>1 Avenue Louis le Débonnaire</i>	05h20	16h20
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 places	1 car 57 places

- Sens Metz > Vandoeuvre-Les-Nancy

	Quotidien	Quotidien
METZ Départ <i>1 Avenue Louis le Débonnaire</i>	09h50	22h50
VANDOEUVRE-LES-NANCY Arrivée <i>4 Avenue de Bourgogne</i>	10h40	23h40
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 places	1 car 57 places